

Reclaim™ II Herbicide

Parcours & Pâturages

GROUPÉ	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

GROUPÉ	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

L'herbicide Reclaim II permet une suppression prolongée de la symphorine occidentale, du rosier des prairies, de la potentille frutescente, du chalef argenté (saule de Wolf), du chardon des champs, du pissenlit, de l'armoise douce et de l'armoise de l'ouest dans les grands pâturages libres et les pâturages permanents.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient :

Herbicide Reclaim II A

N° D'HOMOLOGATION 30062 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Aminopyralide, présent sous forme de sel de potassium 52,50 %
Metsulfuron – méthyl 9,45 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites
Granulés mouillables

Herbicide Reclaim II B

N° D'HOMOLOGATION 30063 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D, présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle 660 g/L

Concentré émulsifiable



POISON

**AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET : Herbicide Reclaim II A: 0,1 kg - 450 kg
 Herbicide Reclaim II B: 1 L – 450 L

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Cause une irritation de la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif si ingéré. Sensibilisant potentiel de la peau. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.

Réentrée – Ne pas entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Tout d'application au moyen d'un pulvérisateur à rampe et au moyen d'équipement aérien

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter des combinaisons sur une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant l'enlèvement.
- Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application lorsque l'applicateur est dans un tracteur fermé ou dans la cabine d'un avion.
- Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Application au moyen d'équipement portatif

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter des combinaisons sur une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
- Se référer à la section Mode d'emploi pour l'équipement d'application qui pourrait être requis pour un usage en particulier.
- Pour les applications utilisant un pulvérisateur manuel à compression mécaniquement:
 - Les mélangeurs / chargeurs / applicateurs doivent également porter un appareil respiratoire s'ils manipuleront plus de 7,6 L d'herbicide Reclaim II B par jour.
 - NE PAS manipuler plus de 12,1 L de Reclaim II B par jour.

Se référer à la section Mode d'emploi pour des exigences additionnelles.

MÉLANGE

Système De Transfert

Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert qui ne verse pas le produit à découvert lorsque le concentré liquide est transféré du contenant au réservoir du pulvérisateur. Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 400 L par jour d'herbicide Reclaim II B.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitations humaines et les zones d'activité humaine, telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en compte la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION POUR L'OPÉRATEUR

- À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré.
- Après avoir utilisé ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément, puis se laver sans délai, et à fond, les mains et la peau exposée à l'eau et au savon. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle à part de la buanderie de maison.
- À la fin de la journée de travail, enlever les vêtements et prendre une douche à l'eau et au savon.
- Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une légère irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture humaine et animale. Ne pas entreposer ce produit avec des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou d'autres herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles au 2,4-D.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Reclaim II, appliqué en postlevée, supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et pérennes, les plantes et arbustes envahissants dans les grands pâturages libres et les pâturages permanents. **Lire tous les énoncés de précaution avant d'utiliser ce produit.** Pour plus d'information, contacter votre représentant de Corteva Agriscience Canada Company (1-800-667-3852).

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Reclaim II sur des plantes en croissance active au moment de l'application.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'herbicide Reclaim II est sélectif et très actif contre les plantes à feuilles larges et les plantes ligneuses. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée. Des lésions à des plantes utiles, ou leur perte, peut survenir à moins de suivre les précautions suivantes. Ne pas appliquer le produit ni purger ou rincer l'équipement sur la végétation utile ou à proximité ou dans des endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou dans des zones où le produit chimique peut être lessivé ou mis en contact avec leurs racines.

- Ne pas appliquer plus de 230 grammes par hectare d'herbicide Reclaim II A par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages libres et les pâturages.
- Une seule application par saison de croissance est permise.
- Les zones traitées pour 24 mois de suppression ne doivent être traitées qu'à tous les deux ans.
- Appliquer l'herbicide Reclaim II avec un surfactant recommandé.
- L'herbicide Reclaim II ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon domestique ou commerciale.
- Le foin coupé provenant d'herbe traitée, dans l'année d'application, ne doit être utilisé que sur la ferme pour nourrir le bétail. Le fumier ou compost des animaux nourris au foin traité ne doit être utilisé que sur des sites enregistrés où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée. Contacter Corteva Agriscience Canada Company pour de plus amples renseignements sur les espèces de plantes à feuilles larges sensibles.

Plantes sensibles

Les effets herbicides du Reclaim II surviennent principalement à la suite d'assimilation par les racines et de translocation dans toute la plante. Toutefois, une action herbicide secondaire peut survenir par assimilation de l'aminopyralide par le sol. De très petites quantités d'herbicide Reclaim II peuvent tuer ou endommager les plantes sensibles à feuilles larges. N'effectuer une pulvérisation que si des lésions aux légumineuses fourragères sont tolérables. Faire attention pour éviter de pulvériser les plantes à feuilles larges utiles au cours des périodes de croissance et de dormance.

Ne pas effectuer d'application à la limite du feuillage (le bord extrême du couvert des arbres) des conifères et des arbres à feuilles caduques utiles, à moins que des lésions ne soient tolérables. User de prudence en utilisant des produits à base d'aminopyralide autour d'espèces à systèmes de racines latérales étendues, d'espèces à enracinement superficiel et celles qui se propagent par marcottage.

Ne pas utiliser les fauchures ou le foin provenant de plantes traitées à l'aminopyralide pour constituer du compost ou du paillis. Les résidus d'aminopyralide sont éliminés par les animaux sans avoir été transformés et sont encore actifs sur le plan herbicide. Ne pas utiliser autour des plantes sensibles le fumier des animaux s'étant nourris dans les zones traitées ou à qui on aura donné du fourrage traité. Ne pas déplacer le bétail des zones de broutage traitées à des zones de culture à feuilles larges avant de l'avoir laissé brouter à un endroit non traité durant 3 jours.

Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au 2,4-D, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ces types de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité. Ce produit peut endommager les pelouses ou les prés s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien pris. De plus, la plupart des légumineuses peuvent être endommagées ou tuées.

Si on utilise un pulvérisateur portatif, ne pas appliquer ce produit directement sur les plantes ornementales ou les jardins ni laisser le brouillard de pulvérisation y dériver.

Ne pas pulvériser les racines d'arbres ou de plantes ornementales.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NOTE : L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

GRANDS PÂTURAGES LIBRES ET PÂTURAGES PERMANENTS

Appliquer l'herbicide Reclaim II sur les grands pâturages libres et les pâturages permanents lorsque la végétation non voulue visée est en croissance active. Ne pas effectuer d'applications dans des conditions froides et sèches ou autres conditions de stress environnemental. Seuls les mauvaises herbes et arbustes présents au moment de l'application seront supprimés. Les mauvaises herbes et les arbustes qui émergent après l'application ne seront pas supprimés. Appliquer par voie aérienne (minimum de 30 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 200 L/ha de volume de pulvérisation total) pour assurer une couverture uniforme. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha pour l'application aérienne. Suivre toutes les directives à Méthodes de mélange concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

TAUX D'APPLICATION HERBICIDE RECLAIM II – SUPPRESSION TOUT AU LONG DE LA SAISON

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes à feuilles larges		
Reclaim II A 135 g/ha	armoïse absinthe tournesol annuel laiteron potager	scabieuse des champs sagesse-des-chirurgiens salsifis majeur	laitue scariole amarante fausse-blite amarante à racine rouge
Reclaim II B 1,7 L/ha	neslie paniculée armoïse bisannuelle bardanette épineuse chardon vulgaire bardane vergerette du Canada verge d'or du Canada chardon des champs stellaire moyenne trèfle lampourde gloutron sénéçon vulgaire petite herbe à poux tanaïse vulgaire spargoute des champs saponnaire des vaches pissenlit moutarde des chiens liseron des champs (parties épigées seulement) lépidie des champs	renouée scabre herbe à gomme galinsoga cilié épervière ortie royale liseron des haies cranson dravier ortie de la Caroline kochia à balais* renouée persicaire chénopode blanc chardon penché crépis des toits chénopode glauque marguerite blanche (pré- bourgeon) armoïse douce laiteron des champs plantain chardon épineux	centaurée de Russie soude roulante matricaire inodore bourse-à-pasteur centaurée maculée tabouret des champs érodiolium cicutaire mélilot renoncule âcre sarrasin de Tartarie amarante blanche vesce canola spontané symphorine occidentale renouée liseron moutarde des champs radis sauvage centaurée du solstice
	Arbustes		
	chalef argenté		

*Biotypes non résistants aux ALS

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 170 g/ha	Gnaphale patience crépue épilobe à feuilles étroites	antennaire négligée onoporde acanthe luzerne spontanée
Reclaim II B 1,7 L/ha	bertéroa blanc lépidie à feuilles larges armoïse de l'ouest	herbe à poux vivace carotte sauvage fraisier des champs
	Arbustes	
	potentille frutescente	rosier des prairies

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 200 g/ha	gypsophile paniculée jusquiame noire gaillet gratteron	chondrille carvi sauvage panais sauvage
Reclaim II B 1,7 L/ha		

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 230 g/ha	centaurée jacée centaurée diffuse** cynoglosse officinale	épervière orangée*** salicaire pourpre cranson dravier
Reclaim II B 1,7 L/ha	renouée du Japon grande molène	épervière jaune***

**Appliquer Reclaim II A à raison de 230 g/ha + Reclaim II B à raison de 1,7 L/ha quand les plantes sont en pleine croissance et le moment optimal d'application est du stade de rosette jusqu'au stade de montée en graines ou en automne. Les plantes seront contrôlées par l'application de mi-été et d'automne même si les plantes ne présentent aucune modification de forme ou de stature durant l'année d'application.

*** Appliquer Reclaim II A à raison de 230 g/ha + Reclaim II B à raison de 1,7 L/ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

HERBICIDE RECLAIM II – SUPPRESSION JUSQU'À 12 MOIS APRÈS L'APPLICATION

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 135 g/ha	chardon des champs* pissenlit	matricaire inodore fraisier des champs
Reclaim II B 1,7 L/ha		

* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 170 g/ha	armoise de l'ouest	
	Arbustes	
Reclaim II B 1,7 L/ha	potentille frutescente	symphorine occidentale
	Mauvaises herbes réprimées à ce taux	
	armoise douce	rosier des prairies

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 200 g/ha	armoise douce	rosier des prairies
	Arbustes	
Reclaim II B 1,7 L/ha	chalef argenté (saule de Wolf)	

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 230 g/ha	épervière orangée*	
Reclaim II B 1,7 L/ha		

*Appliquer Reclaim II A à raison de 230 g/ha + Reclaim II B à raison de 1,7 L/ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

HERBICIDE RECLAIM II – SUPPRESSION JUSQU'À 24 MOIS APRÈS L'APPLICATION

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 135 g/ha	pissenlit	fraisier des champs
Reclaim II B 1,7 L/ha		

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 170 g/ha	armoise douce	
	Répression jusqu'à 24 mois après l'application	
Reclaim II B 1,7 L/ha	chardon des champs *	
	Arbustes	
	rosier des prairies	

* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 200 g/ha	Chardon des champs*	
	Arbustes	
Reclaim II B 1,7 L/ha	chalef argenté (saule de Wolf) symphorine occidentale	rosier des prairies

* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 230 g/ha	armoise de l'ouest	
	Arbustes	
Reclaim II B 1,7 L/ha	potentille frutescente	

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE RECLAIM II

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes supprimées et des commentaires
Reclaim II A 135- 230 g/ha Reclaim II B 1,7 L/ha + Grazon™ XC Herbicide 2,47 L/ha	<p>À utiliser dans l'Ouest de Canada seulement</p> <p>Se référer à l'étiquette de l'herbicide Grazon XC pour autres mauvaises herbes supprimées</p> <p>PRÉCAUTIONS ET RESTRICTIONS SPÉCIFIQUES DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter des combinaisons sur une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Des lunettes de protection (lunettes ou écran facial) sont également nécessaires lors du mélange et du chargement. • Pour les applications utilisant un pulvérisateur manuel à compression mécaniquement: <ul style="list-style-type: none"> ○ Les mélangeurs / chargeurs / applicateurs doivent également porter un appareil respiratoire s'ils manipuleront plus de 5 kg e.a de 2,4-D par jour. ○ NE PAS manipuler plus de 8 kg e.a. de 2,4-D par jour.

Délais à respecter avant la récolte/pâturage

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail (sauf pour les animaux laitiers en lactation) dans les zones traitées.
- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai à respecter avant de récolter le fourrage ou de couper le foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans une zone non traitée (ou le nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉTHODES DE MÉLANGE

Si Reclaim II B est exposé à une température au-dessous de -20 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5° C et bien mélanger avant l'utilisation.

Mélange avec eau

1. Remplir le réservoir de pulvérisation au 3/4 d'eau propre.
2. Ajouter la quantité requise d'herbicide Reclaim II A tout en agitant. Il peut être nécessaire d'effectuer une pré-bouillie s'il y a peu ou pas d'agitation, ou si l'on se sert d'un système par injection, ou si l'herbicide est d'abord ajouté à un autre réservoir que le réservoir de pulvérisation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide Reclaim II B tout en agitant.
4. Ajouter le surfactant recommandé (tel que Adjuvant Gateway, AG-SURF, AGRAL 90 ou CITOWETT PLUS) à 0,2 % v/v ou 2 litres par 1000 litres de solution pulvérisable.
5. Ajouter un agent antimoussant, si requis.

MÉTHODES D'APPLICATION

GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES

Pratiques de gestion des plantes envahissantes

On peut appliquer l'herbicide Reclaim II en postlevée en tant que traitement généralisé ou par application localisée ou par bandes pour supprimer les plantes envahissantes. Les applications en postlevée doivent être effectuées avant le stade du bourgeon ou de floraison précoce, à moins d'indication contraire. Les résultats sont meilleurs lorsque le volume de pulvérisation est suffisant pour couvrir uniformément les plantes traitées. Pour obtenir une absorption et une translocation optimales, ne pas effectuer de coupe, de fenaison, de déchiquetage dans les zones traitées et laisser intactes celles-ci durant au moins 7 jours suivant l'application.

L'herbicide Reclaim II peut représenter un composant important de programmes de gestion intégrée de la végétation conçus pour rétablir des communautés de plantes utiles. Pour maximiser et augmenter les avantages de la suppression de mauvaises herbes que procure l'herbicide Reclaim II, il est important que d'autres pratiques de gestion de la végétation, y compris la gestion de pâturage, la fertilisation, le brûlage dirigé, le fauchage mécanique, le désherbage à la main, la lutte biologique et autres méthodes, soient utilisées selon une séquence et des combinaisons appropriées afin de diminuer davantage les effets nocifs des plantes envahissantes sur les plantes utiles et favoriser le développement des communautés de plantes utiles. Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux. Ces organismes peuvent conseiller sur les meilleures pratiques de gestion et le développement de programmes de gestion intégrée de la végétation. Réagir rapidement suite à une détection précoce de nouvelles plantes envahissantes représente une stratégie clé de gestion des plantes envahissantes. Le confinement, l'éradication et la suppression sont essentiels à la gestion de plantes envahissantes établies qui s'étendent.

Grands pâturages et prés

N'effectuer qu'une seule application par année pour supprimer les plantes envahissantes. Pour de meilleurs résultats, traiter les plantes envahissantes lorsqu'elles sont en croissance active et dans des conditions favorables à la croissance. Le mélange en réservoir d'herbicide Reclaim procure également une suppression en prélevée des graines en germination et une suppression des semis en émergence de plantes vulnérables suivant l'application.

Pour réduire la propagation de plantes envahissantes, il est important de traiter les plantes envahissantes identifiées dans la zone visée tout en observant les zones tampons de pulvérisation requises pour les applications généralisées. Lorsque le vent souffle dans la direction opposée, revenir pour terminer la pulvérisation complète de la population des plantes visées.

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes

Un composant important des programmes de gestion des plantes envahissantes est la détection précoce et l'éradication. Les directives pour les plantes individuelles ou les applications localisées ou par bandes peuvent servir à arrêter la propagation de plantes envahissantes. Ceci est particulièrement important dans les zones riveraines, où il est préférable d'utiliser une application localisée plutôt qu'un traitement généralisé. Utiliser le tableau de mélange suivant pour mélanger Reclaim II A et Reclaim II B avec suffisamment d'eau et de surfactant pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes envahissantes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas

jusqu'au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées.

Tableau de mélange

Reclaim II A	Reclaim II B	Surfactant*	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
2 – 2,3 grammes	14,5 – 17 mL	20 mL	10 litres
20 – 23 grammes	145 – 170 mL	200 mL	100 litres
200 – 230 grammes	1450 – 1700 mL	2000 mL	1000 litres

*Surfactant recommandé tel que Adjuvant Gateway, Ag-Surf, Agral 90 ou Citowett Plus

Utiliser le taux le plus élevé de la fourchette lorsque les conditions de croissance sont moins favorables ou lorsque le feuillage des plantes est élevé et dense.

Traitement généralisé (Applications terrestres et aériennes)

Des applications d'herbicide Reclaim II peuvent être faites une fois que les graminées sont bien établies (qu'elles ont développé un bon système de racines secondaire et qu'elles affichent une bonne vigueur).

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Reclaim II en tant que traitement généralisé pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes et arbustes envahissants indiqués. Appliquer l'herbicide Reclaim II aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation total minimum de 200 L/ha. Utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Observer toutes les directives indiquées à Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et l'ordre du mélange.

(2) Application aérienne

Utiliser l'herbicide Reclaim II en tant que traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes et arbustes envahissants indiqués. Appliquer l'herbicide Reclaim II aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha par air. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha. Utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Observer toutes les directives indiquées à Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et l'ordre du mélange.

MODE D'EMPLOI

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. N'appliquer que dans des conditions de bonnes pratiques telles que décrites dans le *Guide national d'apprentissage Application de pesticides par aéronef* élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Ne pas utiliser de signaleurs humains.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume : Appliquer l'herbicide Reclaim II aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha par air. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha.

Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :

1. La distance des buses le plus à l'extérieur sur la rampe ne doit pas mesurer plus de 75 % de la longueur de l'envergure des ailes ou des hélices de l'hélicoptère.
2. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

Instructions de nettoyage du pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en

agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.

- Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
- Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
- Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).

4. Troisième rinçage:

- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :	
			Habitat d'eau douce	Habitat terrestres
Pulvérisateur agricole	Pâturages permanents et grands pâturages libres		10	15
Aérienne	Pâturages permanents et grands pâturages libres	Voilure fixe (grosse)	175	750
		Voilure tournante (grosse)	150	650
		Voilure fixe (de grosse à très grosse)	125	475
		Voilure tournante (de grosse à très grosse)	100	325
		Voilure fixe (très grosse)	100	375

		Voilure tournante (très grosse)	90	225
		Voilure fixe (de très grosse à extrêmement grosse)	80	250
		Voilure tournante (de très grosse à extrêmement grosse)	70	175

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Reclaim II contient des herbicides appartenant à la fois au groupe 4 et au groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Reclaim II et à d'autres herbicides du groupe 4 et 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide Reclaim II ou les herbicides du même groupe 4 et 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

021324

Code de l'étiquette: CN-30062 30063-009-F

Remplace: CN-30062 30063-008-F